

*Questions orales**[Traduction]*

Le ministre nous dit qu'il propose des changements au projet de loi C-105 pour attraper ceux qui abusent de l'assurance-chômage. Pourrait-il me dire comment il va s'y prendre pour pénaliser tous les employeurs qui abusent du système?

Le Mouvement Action-Chômage a déclaré que 80 p. 100 des personnes qu'il aide gagnent leurs appels. Cela signifie que les employeurs ont faussement déclaré les raisons pour lesquelles des gens ont quitté leur emploi ou ont été congédiés. En quoi le fait de s'en prendre aux victimes va-t-il mettre fin aux abus des employeurs?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Pour répondre à la première question du député, c'est-à-dire le retrait du projet de loi, le député néo-démocrate pourrait peut-être expliquer aux Canadiens comment il a l'intention de compenser le milliard de dollars que ces gens coûtent aux employés et aux employeurs. Peut-être a-t-il l'intention d'augmenter les impôts ou d'accroître le déficit, la solution favorite des néo-démocrates. Pas la nôtre. Nous devons vivre selon nos moyens.

Quant aux employeurs, en vertu de la loi, s'ils donnent de faux renseignements sur un relevé d'emploi, ils sont passibles d'une amende pouvant aller de 200 à 5 000 dollars et d'une pénalité administrative pouvant correspondre à cinq fois le montant d'argent que le chômeur assuré peut recevoir. Il s'agit donc d'une pénalité assez sévère et effectivement, les employeurs sont poursuivis lorsqu'ils enfreignent la loi.

* * *

MCDONNELL DOUGLAS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question supplémentaire adressée au ministre des Finances porte également sur le chômage, en fait, sur les 3 700 travailleurs qui risquent d'être mis à pied ou qui l'ont déjà été à la compagnie d'aviation McDonnell Douglas de Toronto.

La dernière fois que j'ai soulevé cette question, le gouvernement a créé un comité chargé de collaborer avec cette société et avec le syndicat. Je voudrais maintenant demander au gouvernement pourquoi le comité ne s'est pas réuni depuis octobre et pourquoi le gouvernement a réduit les fonds d'expansion des exportations de cette société en janvier. Abandonne-t-il simplement la partie en ce qui concerne ces 3 700 emplois ou a-t-il une solution à offrir pour que cette société de pointe puisse progresser en Ontario?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, le député doit être au courant du vaste éven-

tail de programmes d'expansion des exportations que possède le gouvernement fédéral et, bien sûr, des annonces récentes au sujet des programmes d'adaptation de la technologie qui vont bénéficier d'une injection supplémentaire de 400 millions de dollars, et des 240 millions de dollars annoncés dans l'exposé économique et financier du 2 décembre dernier.

Tous ces programmes existent donc. Et je serais heureux d'examiner le cas précis que soulève le député.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le 14 juillet 1992, Boeing Canada Limited a écrit au premier ministre pour lui faire remarquer qu'on n'avait procédé à aucun appel d'offres pour la fourniture de l'équipement nécessaire aux besoins des opérations de recherche et de sauvetage du Canada.

La société Boeing a précisé au premier ministre qu'elle avait récemment modernisé 339 hélicoptères Labrador pour le corps des Marines et l'aéronavale des États-Unis et qu'une telle opération pouvait être faite sur les hélicoptères Labrador du Canada à un coût de 10 millions de dollars chacun, ce qui constituerait une économie de 1 milliard de dollars pour le Trésor public.

Étant donné les renseignements contenus dans cette lettre de Boeing Canada Limited, pourquoi n'a-t-on pas procédé à un appel d'offres et pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas cherché à économiser des sommes d'argent importantes tout en satisfaisant aux besoins du Canada dans le domaine de la recherche et du sauvetage?

• (1430)

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, la société Boeing a été invitée à participer à la fourniture de nouveaux hélicoptères embarqués et de nouveaux hélicoptères de recherche et de sauvetage. En juin 1990, elle a soumis une offre visant à adapter les hélicoptères Labrador aux besoins de la recherche et du sauvetage.

En dollars actuels, cela représentait une dépense d'environ 500 à 600 millions de dollars. Il fallait y ajouter le coût des pièces de rechange et du matériel d'entraînement ainsi que le fait que nous aurions eu alors deux types d'hélicoptères qui auraient ajouté 275 millions de dollars au coût de ce programme. Cela signifie que cette option serait revenue à environ 1,1 milliard de dollars et qu'elle nous aurait laissés avec de vieux hélicoptères qui, par conséquent, n'auraient pas duré aussi longtemps que les hélicoptères EH-101 de recherche et de sauvetage dont le prix est de 800 millions de dollars.